

Compte rendu de séance

Séance du 20 Août 2014

L'an 2014 et le 20 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre Maire,

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. GENDRON Bernard.

Excusés ayant donné procuration :

Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique,
M. COCHONNEAU Claude à M. GENDRON Bernard

absents :

M. Yannick HARDY, Mme Nicole JOUIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 11/08/2014

Date d'affichage : 12/08/2014

A été nommée secrétaire : Mme Valérie BARRIER

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- Bail commercial immeuble 19-21 Place de l'Eglise - révision du loyer - 2014/111
- Bail commercial immeuble 19-21 Place de l'Eglise - plan d'apurement de la dette de loyers - 2014/112
- Acquisition bien immobilier 5 chemin de la Demée - modification délibération du 23 mai 2014 - 2014/113
- Garderie périscolaire - règlement - 2014/114
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien sis "Les Bodines" soumis au droit de préemption urbain - 2014/115
- Budget primitif Commune - exercice 2014 - décision modificative n° 4 - 2014/116
- Demande de stage de formation de Tiffany LEBAS - 2014/117
- Contrat Unique d'Insertion Mme BUSSY - 2014/118
- Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour accroissement temporaire d'activités - 2014/119

Bail commercial immeuble 19-21 Place de l'Eglise - révision du loyer

réf : 2014/111

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2012 décidant de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans avec Mme Hayet LAMALI épouse PEYRONNY pour la location de l'immeuble sis 19-21 place de l'Eglise - Restaurant le Boeuf pour l'exercice de l'activité restauration,

Vu le bail commercial du 18 octobre 2012 par la Commune de Marçon à Mme PEYRONNY née LAMALI pour la location de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise, à effet au 1er octobre 2012 pour une durée de 9 ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 fixant le loyer mensuel à 1 272.41 €,

Vu la dette de loyers de Mme PEYRONNY envers la Commune,

Vu le compte de résultat des années 2012 et 2013 de Mme Hayet PEYRONNY, pour l'activité restauration du restaurant "le Boeuf",

Vu les loyers moyens appliqués pour des activités similaires,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas appliquer au 1er octobre 2014 les modalités de révision du loyer définis dans le bail commercial du 18 octobre 2014, à savoir en fonction de l'évolution des indices du coût de la construction des 1er trimestres 2013 et 2014,

- de fixer à compter du 1er octobre 2014 le loyer à 750 € mensuels, soit 9 000 € annuels, revisable au 1er octobre de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice national du coût de la construction.

- d'autoriser le Maire à signer un avenant au bail commercial du 18 octobre 2012 et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Bail commercial immeuble 19-21 Place de l'Eglise - plan d'apurement de la dette de loyers

réf : 2014/112

Vu le bail commercial du 18 octobre 2012 par la Commune de Marçon à Mme PEYRONNY née LAMALI pour la location de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise,

Vu l'état de la dette de Mme PEYRONNY envers la Commune au 18 août 2014,

Considérant la nécessité de mettre en place un plan d'apurement de la dette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de définir un plan d'apurement de la dette de Mme PEYRONNY envers la Commune comme suit :

- versement de 750 € par mois jusqu'à apurement complet de la dette.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Acquisition bien immobilier 5 chemin de la Demée - modification délibération du 23 mai 2014

réf : 2014/113

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2014 relative à l'acquisition du bien immobilier 5 chemin de la Demée - emprunt

Vu l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'adresse du bien dans la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014 relative à l'acquisition d'un bien immobilier 5 Chemin de la Demée - emprunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération du 23 mai 2014 relative à l'acquisition d'un bien immobilier 5 Chemin de la Demée - emprunt comme suit :

Il convient de remplacer "5 Chemin du Bois Blandin" par "5 chemin de la Demée" dans l'ensemble de la délibération.

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Garderie périscolaire - règlement
réf : 2014/114

Vu l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014,

Vu la scolarité des enfants le mercredi matin,

Vu la nécessité d'assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire le mercredi matin,

Vu le projet du nouveau règlement de la garderie périscolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le fonctionnement de la garderie périscolaire comme suit :

- Ouverture de la garderie pendant les périodes scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 15 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 7 h 15 à 8 h 50 et de 11 h 45 à 13 h.

- d'approuver le nouveau règlement de la garderie périscolaire annexé à la présente.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien sis "Les Bodines" soumis au droit de préemption urbain
réf : 2014/115

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant aux Consorts VERITE et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- bien cadastré A 143 et 144 sis "Les Bodines" d'une superficie de 14 a 00 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget primitif Commune - exercice 2014 - décision modificative n° 4
réf : 2014/116

Vu les devis relatifs aux travaux de bornage et division (élargissement pour le fossé) du chemin rural n° 137 de La Tripotière au Volet et à la réalisation d'un relevé topographique Place de l'Eglise,

Vu les crédits insuffisants au compte 2031 - frais d'étude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les transferts de crédits suivants au budget primitif de la Commune de l'exercice 2014 :

Section d'investissement - dépenses

- compte 2031 - frais d'études	+ 2 000 €
- compte 21311- bâtiments publics - Hôtel de Ville	- 2 000 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de stage de formation de Tiffany LEBAS
réf : 2014/117

Vu la demande de formation présentée par Tiffany LEBAS, élève à la Maison Familiale Rurale de l'Orée de Bercé à Marigné Laillé,

Sur proposition de M.le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage Tiffany LEBAS, élève de CAPA SMR 1ère année à la Maison Familiale de l'Orée de Bercé à Marigné Laillé, pour la période du 6 avril 2015 au 20 juin 2015 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de stage de formation correspondante.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat Unique d'Insertion Mme BUSSY
réf : 2014/118

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 décidant de reconduire la convention du 7 février 2013 conclue avec l'Etat relative au recrutement de Mme Françoise BUSSY (ex DUFFARD) en qualité d'Adjoint d'animation de 2ème classe contractuel, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi,

Vu le contrat unique d'insertion du 14 janvier 2014 conclu avec Mme Françoise BUSSY épouse DUFFARD,

Vu le contrat de travail n° 2014/AR-01 en date du 14 janvier 2014 conclu avec Mme Françoise DUFFARD du 15 janvier 2014 au 14 octobre 2014 à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion,

Vu la mise en place des ateliers d'accueil périscolaire à la rentrée scolaire de septembre 2014 dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter la durée du temps de travail à 27 h 30 par semaine du contrat de travail n° 2014/AR-P01 du 14 janvier 2014 de Mme Françoise BUSSY dans le cadre du contrat unique d'insertion du 14 janvier 2014 pour la période du 1er septembre 2014 au 14 octobre 2014 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de travail de Mme BUSSY.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour accroissement temporaire d'activités
réf : 2014/119

M. le Maire rappelle que des ateliers d'accueil périscolaire seront mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014 les mardi et vendredi après midi dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

Deux à trois ateliers seront mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014. Un des ateliers sera réservé aux activités manuelles, jeux de société, jardinage.

M. le Maire présente différentes propositions pour l'animation de cet atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités du 15 octobre 2014 au 14 octobre 2015 à temps incomplet à raison de 27 h 30 par semaine ;
- de fixer la rémunération sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints d'animation de deuxième classe ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions du Maire

Institution d'une régie recette temporaire pour la vente des ouvrages du Point Lecture-Bibliothèque de Marçon

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 18 juillet 2014, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, de la mise en place d'une régie recettes temporaire du 24 juillet 2014 au 23 octobre 2014 pour l'encaissement des produits provenant de la vente des ouvrages du Point Lecture-Bibliothèque de Marçon.

Institution d'une régie de recettes temporaire du 26 juillet 2014 pour l'encaissement des droit de place du "Marché gourmand nocturne"

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 18 juillet 2014, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, de la mise en place d'une régie de recettes temporaire pour la durée de la vente au déballage-Marché gourmand nocturne du 26 juillet 2014 pour l'encaissement des droits de places.

Institution d'une régie de recette temporaire du 27 juillet 2014 pour l'encaissement des droits de place de la vente au déballage-vide grenier.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 18 juillet 2014, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, de la mise en place d'une régie de recettes temporaire pour la durée de la vente au déballage du 27 juillet 2014 pour l'encaissement des droits de place.

Commission des travaux

M. Jean Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux donne l'état d'avancement des affaires en cours suivantes :

- Restaurant scolaire, installation de la nouvelle cuisine par l'entreprise BENARD.
- Demande de devis en cours pour les peintures extérieures de l'école maternelle.

Commission Voirie

M. DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point des dossiers en cours :

- Fossé et chemin rural n° 137 de La Tripotière au Volet (accès propriété M. Gilbert AMAND). Devis du Géomètre reçu en mairie, affaire en cours. Devis 1 192 € HT et devis de Dominique RICHARD pour réalisation du fossé et chemin : 4 386 € TTC.
- Dossier éboulement du sentier communal dans "cavier" de La Perraudière. Devis de Dominique RICHARD pour évacuation de la terre : 2 586 € TTC.
- Réalisation de la mise à jour du listing des voies comunautaires de Marçon pour la Communauté de Commune en cours.

Commission Scolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, informe les Conseillers Municipaux de la validation du PEDT (Projet Educatif Territorial), de la réunion pour préparer la rentrée qui se tiendra le 27 août 2014, des problèmes pour toucher les subventions de la CAF.

Commissions Culture, Animation, Tourisme

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Animation, Tourisme fait le bilan des entrées à la base de loisirs, les 16 et 17 août 2014 à l'occasion de "Marçon'Classic" : 8 055 entrées payantes - 14000 visiteurs sur le site.

En ce qui concerne les journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2014, les recherches ont avancé.

Nouveau Contrat Régional-appel à projets

Il est proposé la rénovation des chaufferies des bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, Agence Postale, Cantine). Nécessité de déposer le dossier avant le 15 septembre 2014 à la Communauté de Communes du Val du Loir pour bénéficier de subvention régionale.

Réseau d'électricité "Les Carries"

La décision est reportée pour l'étude de la situation.

Questions Diverses

M. le Maire donne lecture de la requête de Mme Thérèse LABUSSIÈRE au sujet des ordures ménagères au lieudit "Les Roches".

Le Centre de Formation des Apprentis du bâtiment de la Sarthe et l'UNACITA du canton de La Chartre-sur-le Loir remercient le Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2014.

M. le Maire présente le bilan de l'Association sportive de Marçon de la saison 2013/2014.

M. le Maire communique le rapport d'activités 2013 de la Société SARTEC, délégataire du Service Public Haut Débit de la Sarthe.

Invitation du Club de l'Age d'Or et de la Commune au vin d'honneur qui aura lieu le vendredi 19 septembre 2014 à 11 heures à l'occasion des 100 ans de Mme PLOT.

M. Claude COCHONNEAU demande de ne pas retenir la date du 26 septembre 2014, les 3 élus d'opposition étant absents. La règle d'un Conseil Municipal le dernier vendredi de chaque mois ayant été fixée, la date du prochain Conseil Municipal est maintenue au 26 septembre 2014.

La séance est levée à 23h30.